

UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES

Date des élections: 4 mars 1979

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de l'Union soviétique, le Soviet Suprême, se compose du Soviet de l'Union et du Soviet des Nationalités.

Le Soviet de l'Union est fort de 750 membres* élus par les citoyens soviétiques au niveau de la circonscription, à raison de 1 député pour 350000 habitants.

Le Soviet des Nationalités est formé de 750 membres élus par les citoyens soviétiques au niveau des Républiques fédérées, des Républiques autonomes, des Régions autonomes et des Districts autonomes, à raison de 32 députés pour chaque République fédérée, de 11 députés pour chaque République autonome, de 5 députés pour chaque Région autonome et de 1 député pour chaque District autonome.

Les membres des deux Chambres sont élus avec un mandat de 5 ans*.

Système électoral

Est électeur, tout citoyen soviétique âgé de 18 ans à l'exception des aliénés mentaux officiellement reconnus comme tels.

Les listes électorales sont dressées au niveau de la ville, de l'arrondissement, de la commune ou du village par les comités exécutifs des Soviets; elles sont révisées avant chaque élection. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Est éligible au Soviet Suprême, tout électeur âgé de 21 ans*. Une fois élu, le député continue d'exercer sa profession.

Le droit de présenter des candidats appartient aux organisations sociales, aux collectifs de travailleurs et aux assemblées du personnel des unités militaires. La désignation des candidats se fait au terme d'une discussion sur leurs capacités. Des conférences préélectorales ont lieu dans chaque circonscription au cours desquelles les représentants des travailleurs et des organisations publiques obtiennent le soutien des électeurs pour une seule candidature parmi celles présentées. Les candidats qui n'ont pas été agréés lors de la conférence préélectorale de la circonscription retirent leur candidature d'eux-mêmes, à moins que cela ne soit fait par l'organisation qui les avait présentés. C'est donc un choix des meilleurs candidats qui est présenté par le Parti communiste

* Voir *Chronique des élections et de l'évolution parlementaires* A7/(1977-1978), pp. 32-33.

et les organisations qui travaillent en collaboration, ce qui permet à ces candidats de s'assurer un soutien populaire massif.

L'enregistrement des candidatures commence 35 jours avant les élections et s'achève 10 jours plus tard.

Les députés du Soviet Suprême sont élus au scrutin uninominal majoritaire, à raison de un par circonscription. Pour être élu, tout candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés dans sa circonscription par tous les électeurs inscrits.

Lorsqu'un siège devient vacant au Soviet Suprême en cours de législature, il est procédé, dans les deux mois qui suivent, à une élection partielle dans la circonscription concernée.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections de 1978 ont été les premières organisées aux termes de la Constitution de 1977 et de la nouvelle Loi électorale adoptée en juillet 1978*.

Le processus électoral qui a commencé en décembre 1978 s'est déroulé en trois phases: sélection des candidats, examen de leurs qualifications et de leurs capacités, et vote. Une conséquence de la nouvelle Loi électorale a été que la deuxième phase a duré plus que d'habitude.

Le manifeste électoral du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique a été publié le 3 février. Il soulignait les avantages du socialisme dans la lutte contre les difficultés économiques et indiquait, en ce qui concerne le développement du pays depuis les élections de 1974, que le revenu réel par tête d'habitant avait augmenté de 20%. Quant à la politique extérieure, le manifeste soulignait le renforcement de la position du socialisme dans le monde, avec accent sur les victoires des peuples du Viet Nam et du Laos. Le Président de la République, M. Brejnev, et le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko, ont prononcé des discours dans le cadre de la campagne électorale, les 1^{er} mars et 26 février, respectivement.

Le jour du scrutin, tous les candidats ont été élus, dont 425 (28,3%) non membres du Parti.

* Voir section *Evolution parlementaire*, pp. 39-40.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Soviet Suprême

Nombre d'électeurs inscrits	174 944 173
Votants	174 920 221 (99,9%)

Soviet de l'Union

	Suffrages obtenus par les candidats		Suffrages négatifs	Bulletins nuls	Nombre d'élus
	en chiffres	en %			
RSFS de Russie . .	96 666 821	99,85	148 901		405
RSS d'Ukraine . .	35 447 562	99,97	10 086		144
RSS de Biélorussie.	6 631 321	99,96	2 484		28
RSS d'Ouzbékistan	7 191 112	99,97	2 155		39
RSS de Kazakhstan	8 472 239	99,89	9 299		41
RSS de Géorgie . .	3 148 797	99,99	235		14
RSS d'Azerbaïdjan	3 032 954	99,99	154		15
RSS de Lituanie . .	263 933	99,97	743		9
RSS de Moldavie . .	2 544 851	99,94	1453		11
RSS de Lettonie . .	1 807 230	99,89	2 051		7
RSS de Kirghizie . .	I 793 826	99,90	1 819		9
RSS de Tadjikistan	I 763 032	99,97	588		9
RSS d'Arménie . .	I 619 393	99,99	148		x
RSS de Turkménistan	1 309 469	99,95	670		7
RSS d'Estonie. . .	I 041 919	99,96	4 636	13	4
URSS	174 734 459	99,89	185 422	32	750

Soviet des Nationalités

	Suffrages obtenus par les candidats		Suffrages négatifs	Bulletins nuls	Nombre d'élus
	en chiffres	en %			
15 Républiques fédérées . .	174 770 398	99,91	149 581	40	480
20 Républiques autonomes	13 482 659	99,83	23 388	2	220
8 Régions autonomes . .	1 286 385	99,89	1 458	-	40
10 Districts autonomes . .	S80 034	99,87	1 173	-	10
					<hr/> 750

Formation politique	Nombre de sièges au Soviet Suprême
Parti communiste de l'Union soviétique	1 075
Sans parti	425
	1 500

2. Répartition des membres du Soviet Suprême
par catégories professionnelles

Ouvriers.	522
Travailleurs des organes du parti.	249
Agriculteurs (kolkhoziens).	244
Travailleurs des organismes d'Etat et des Soviets	209
Travailleurs intellectuels.	136
Directeurs d'entreprises et spécialistes	66
Militaires.	55
Travailleurs des syndicats et de l'Organisation communiste de la jeunesse (<i>Komsomol</i>)	19
	1 500

3. Répartition des membres du Soviet Suprême
suivant le sexe

Hommes.	1 013
Femmes.	487
	1 500

*

4. Répartition des membres du Soviet Suprême par classes d'âge

Moins de 30 ans.	317
31-40 ans.	224
41-50 ».	380
51-60 ».	321
61 ans et au-dessus.	258
	1 500